

REGLEMENT INTERIEUR :

Dans l'intérêt de tous, nous vous demandons d'en prendre de connaissance et de vous engager à les respecter.

DANS L'ENCEINTE DE L'ETABLISSEMENT :

Il est strictement interdit de fumer dans les locaux. Il est demandé de ne pas perturber le déroulement des cours par des bavardages excessifs. Se réserve le droit d'exclure du cours les perturbateurs après avertissements. Nous sommes soucieux de fournir un matériel pédagogique de grande qualité à nos élèves qui nécessite que l'on soit respectueux de son utilisation. Se réserve le droit de réclamer des dédommagements à ceux qui n'auraient délibérément pas respecté ce matériel.

GESTION DES RENDEZ-VOUS :

En cas de difficulté, autre qu'un motif légitime dûment justifié par écrit, l'empêchant de se rendre à un cours de conduite, l'élève s'engage à informer dans les tous meilleurs délais et, en tout état de cause, au minimum quarante-huit heures ouvrées à l'avance. A défaut, l'intégralité du coût correspondant à ce cours de conduite est dû à École de Conduite du Ternois. En cas de force majeure, de cas fortuit ou pour des raisons de sécurité, réserve le droit de modifier le planning de l'élève.

DE MANIERE GENERALE :

L'élève s'engage à suivre avec assiduité ses cycles d'enseignement théorique et pratique, à respecter les prescriptions pédagogiques et à se conformer au calendrier de la formation et des examens. Pour tout manque de respect avec son formateur lors des différentes étapes de la formation ou pour toute critique des décisions des inspecteurs des permis de conduire, se réserve le droit de mettre un terme à la formation de l'élève concerné. Conformément à la réglementation en vigueur, le livret d'Apprentissage remis à l'élève en

début de formation doit être apporté par celui à chacune de ses leçons pratiques. Se réserve d'annuler la leçon.

PIECE D'IDENTITE VALIDE A L'EXAMEN :

Une pièce d'identité valide est obligatoire pour se présenter aux examens théoriques et pratiques. A défaut, l'examen ne pourra avoir lieu.

